

Le journal de Rungis

www.rungis.fr

MARS 2015 - N°62

Supplément au numéro de mars 2015



ZOOM

Budget, 2015...

04

Avant le budget, l'état des lieux

08

26 mars 2015 Vote du budget



02





ZOOM



Toutes les villes de France doivent avoir voté leur budget pour l'année avant le 15 avril. A Rungis, il a été présenté au Conseil municipal du 26 mars. Un budget municipal qui cette année, compte tenu des divers prélèvements de l'Etat a été enfanté dans la douleur. Rencontre avec Raymond Charresson qui présente le budget de son équipe municipale.

Parole d'élus

Rencontre avec Raymond Charresson, maire de Rungis

Le journal de RUNGIS : Depuis plusieurs mois vous insistez sur la difficulté de l'élaboration du budget pour Rungis. De quoi s'agit-il ?

Raymond CHARRESSON : Depuis plusieurs années, nous avons l'habitude de disposer d'une certaine manne financière (notamment grâce à l'impôt versé par les entreprises, l'ancienne TP). Il était donc aisé de proposer et de budgéter des services, des travaux, des infrastructures... qu'ils s'agissent de dépenses de fonctionnement ou d'investissement. Cette année, et nous l'annonçons depuis plusieurs mois, la donne est différente.

Le journal de RUNGIS : Pourquoi ?

Raymond CHARRESSON : Pour plusieurs raisons concomitantes.

L'Etat a besoin d'argent. À la fin du 3^{ème} trimestre 2014, la dette publique s'établissait à 2031,5 milliards d'euros (95,2% du PIB), en

hausse de 0,4% sur trois mois et de 5% sur un an ! Pour compenser ces chiffres, l'Etat inflige une pression sans précédent à la fiscalité des communes et notamment à Rungis, en réduisant de manière significative la dotation générale de fonctionnement (DGF), et en augmentant largement ses prélèvements.

Pour faire simple, l'Etat donne moins et prélève encore plus ! J'ajoute que la **mise en place de la Métropole du grand Paris (MGP)** à l'horizon 2016 va considérablement modifier non seulement le champ des compétences de la ville, mais aussi sa structure budgétaire et notamment nos recettes fiscales.

Le journal de RUNGIS : Ce qui signifie que les recettes de la Ville vont diminuer ?

Raymond CHARRESSON : Les recettes de la ville vont brutalement et âprement diminuer ! En 2015, les prélèvements de l'Etat au titre du redressement des finances publiques de la France représenteront **19,3%** des recettes



Raymond Charresson

totales de la ville, et dans le même temps l'ensemble de la fiscalité des entreprises sera transférée à la Métropole du Grand Paris. Rungis recevra certes une compensation, mais à taux constants sans augmentation des impôts, et sans diminuer ses dépenses, **la ville n'équilibrera plus son budget à partir de 2018.**

Le journal de RUNGIS : Que comptez-vous faire alors ?

Raymond CHARRESON : *Les élus et moi-même sommes confrontés au dilemme que rencontrent toutes les familles touchées par une baisse de leurs revenus : quelles sont les décisions à prendre pour tenter de garder une qualité de vie en gagnant moins ? Vouloir le « meilleur pour les Rungissois », comme nous le revendiquons, c'est tenir compte des besoins de la population, dans la capacité financière qui est la nôtre, c'est réduire les charges de fonctionnement, c'est trouver des pistes de recettes supplémentaires sur des produits d'exploitation, c'est aussi accepter de réduire notre superflu !*

Le journal de RUNGIS : Certes, mais concrètement, qu'est-ce que cela signifie pour les Rungissois ?

Raymond CHARRESON : *Tout d'abord, faire des économies en matière de dépenses de fonctionnement ! C'est un chantier important qui sera réparti sur plusieurs années mais sur lequel, chefs de services et associations sont appelés à faire des efforts. Et puis, nous avons décidé d'inventer des taxes*

nouvelles, telles que la taxe de séjour dans les hôtels du territoire communal ou la taxe locale sur la publicité extérieure. Des taxes qui existent dans la quasi totalité des communes de France, mais que nous avons écartées à Rungis. Pour information, la mise en place dès 2016 de la taxe de séjour dans les hôtels devrait permettre une recette évaluée à environ 400 000 € et la mise en place de la taxe locale sur la publicité extérieure, une recette de 200 000 € environ.

Le journal de RUNGIS : Mais cela est-il suffisant ? Allez-vous augmenter les impôts ?

Raymond CHARRESON : *Les taux actuels de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sont parmi les plus faibles d'Ile-de-France. Elles offrent donc des marges de manœuvre. Nous avons pris la décision d'augmenter les taux des 4 taxes afin d'obtenir un produit supplémentaire de 3 M€ qui compensera la perte de la DGF. Il est important de savoir que 2015 est la dernière année possible pour augmenter l'impôt lié aux entreprises c'est à dire la CFE (qui est l'ancienne Taxe professionnelle) sur lequel la compensation allouée sera calculée.*

Or, la taxe d'habitation et la CFE sont mécaniquement liées. On ne peut augmenter l'une sans augmenter l'autre. D'où cette augmentation conjointe des quatre taxes cette année. En 2016, ces deux taxes redeviendront distinctes. On pourra donc espérer envisager de réduire le taux de la taxe d'habitation...

Nous devons faire des choix, parfois difficiles, pour faire face à un défi sans précédent.





Avant le budget, l'état des lieux

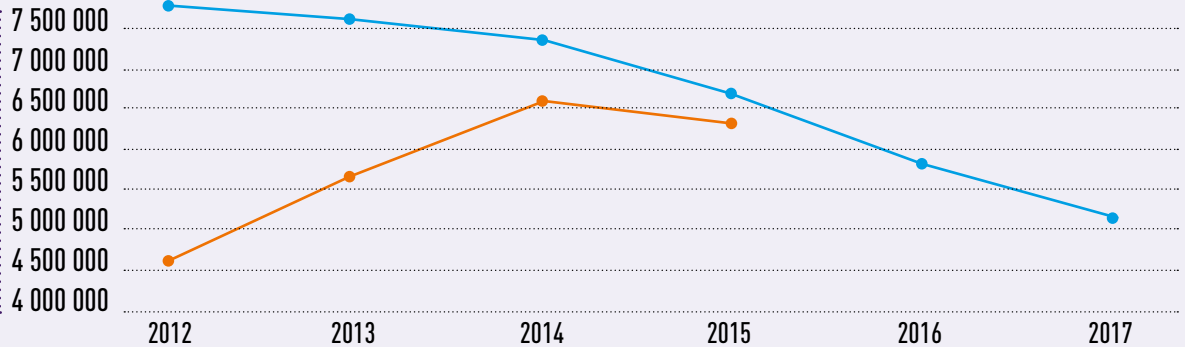
Réduction des concours financiers de l'Etat

« L'Etat inflige une pression sans précédent à la fiscalité des communes et notamment à Rungis, en réduisant de manière significative la dotation générale de fonctionnement (DGF), et en augmentant largement ses prélèvements ». (Raymond Charresson)

La DGF a baissé de 1 187 833€ de 2012 à 2015 (15,1%) avec une prévision de 2 692 000 € d'ici à 2017 soit une diminution de 34,3%.

DGF

- Baisse violente de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)
- Augmentation des prélèvements de l'Etat



Augmentation des prélèvements

les prélèvements 2015 représentent 19,1% des recettes totales de la ville. Soit 1 773 700€ d'augmentation (38,2%) de 2012 à 2015.

	2012	2013	2014	2015 simulé
Pénalités logements sociaux*			39 351 €	200 000 €
FSRIF*			2 455 183 €	2 515 551 €
FNGIR*			2 592 456 €	2 592 456 €
FPIC*			1 478 135 €	1 109 168 €
Total des prélèvements	4 643 475 €	5 618 937 €	6 565 125 €	6 417 175 €

* voir définitions ci-dessous



Prélèvements de l'Etat, définitions

► Fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) 2 515 551 €

La ville contribue au Fonds de solidarité de la région Ile-de-France.

► Fonds national de garantie des ressources individuelles (FNGIR) 2 592 456 €

En 2011, la loi de finances introduisait un mécanisme de correction permettant d'attribuer aux collectivités les mêmes produits fiscaux avant et après réforme. Il était calculé par la différence entre les recettes fiscales 2010 et les recettes estimées 2011. Le reversement est de 2 592 456 €.

► Pénalités logements sociaux 200 000 €

Le taux de logements sociaux sur la ville est inférieur au seuil de 25 % prévu par la nouvelle loi SRU. En conséquence, la ville paie une pénalité estimée à 200 000 €.

► Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 1 109 168 €

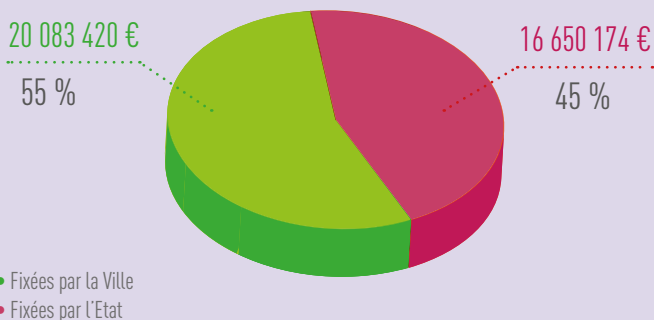
Le FPIC est un dispositif de répartition des ressources : les villes les plus dotées devant contribuer à l'aide des communes qui le sont moins. Pour Rungis, il s'élève à 1 109 168 €.

Perte de la CFE et la CVAE (impôts payés par les entreprises)

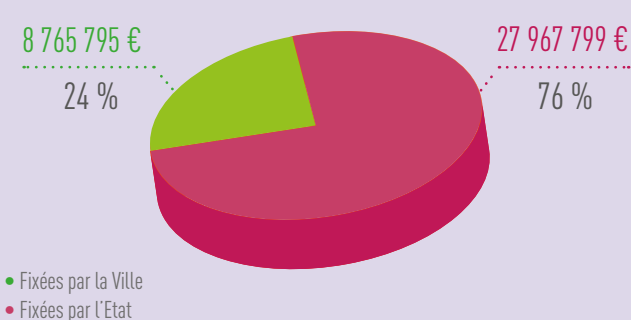
En 2016 la Ville ne pourra plus agir que sur 24% de ses recettes.

Autrement dit, la ville perd la maîtrise de ses recettes.

Maîtrise des recettes 2015



Maîtrise des recettes 2016 simulées

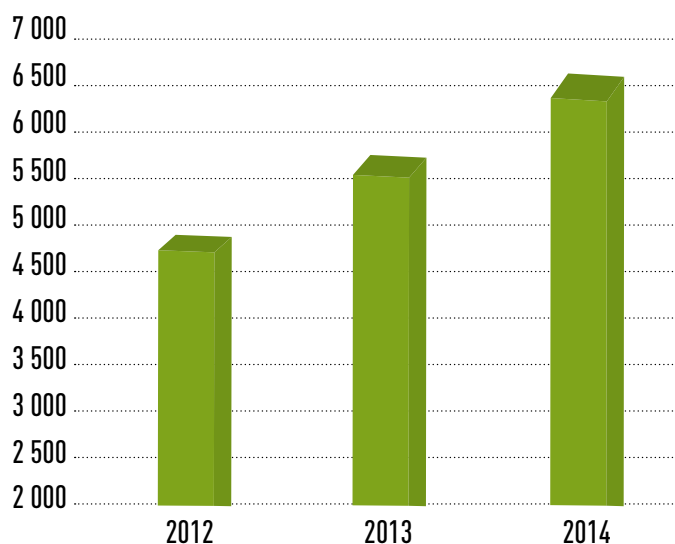


► En 2015, la ville percevra encore la CFE (cotisation foncière des entreprises).

► En 2016, l'ensemble de la fiscalité des entreprises sera transférée à la Métropole du Grand Paris, ce qui implique un manque à gagner de : **11 317 625 €**.

Sur les 27 967 799 €, recettes simulées par l'Etat, les impôts des entreprises CFE et CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) ne bougeront plus. Elles resteront figées à la valeur de 2015 : **La ville perd donc la maîtrise de ses recettes !**

Hausse des prélèvements de l'Etat



Dégradation de la situation financière

« Les recettes de la ville vont brutalement et âprement diminuer ! En 2015, les prélèvements de l'Etat au titre du redressement des finances publiques de la France représenteront 19,3% des recettes totales de la ville » (Raymond Charresson)

Sans prise de mesures adéquates pour redresser la situation financière de la ville, dès 2017/2018 les recettes de fonctionnement ne couvriront pas les dépenses.

Le budget est alors passible de saisine par le Préfet.

Simulation du budget de la ville SANS augmentation des impôts	2014	BP 2015 simulé	BP 2016 simulé	BP 2017 simulé	BP 2018 simulé
1 Recettes de fonctionnement	34 737 801 €	33 333 811 €	32 870 525 €	32 412 867 €	32 502 914 €
2 Dépenses de fonctionnement	30 721 611 €	31 683 949 €	31 550 971 €	32 090 533 €	32 506 197 €
Excedent brut (1-2)	4 016 190 €	1 649 862 €	1 319 554 €	322 334 €	-3 283 €



Mise en place de la Métropole du Grand Paris

« ... l'ensemble de la fiscalité des entreprises sera transférée à la Métropole du Grand Paris »
(Raymond Charresson)



La Métropole du Grand Paris doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2016. A cette date, toute la fiscalité économique **de Rungis** (les impôts des entreprises) sera transférée à la métropole soit environ 25 M€. Ce même montant, **figé**, sera reversé à la ville sous forme d'attribution de compensation. **La ville ne bénéficiera plus du dynamisme de cet impôt.**

Par ailleurs, à l'heure actuelle, sont totalement inconnus les transferts de compétences entre les villes et la Métropole et leurs incidences financières. Un nouveau mode de calcul de la dotation générale de fonctionnement sera voté dans la loi de finances 2016. Mais pour l'instant on ne sait pas dans quel sens cela ira.

Quelles solutions ?

Alors, comment retrouver un budget dynamique permettant de préserver la qualité de vie et les avantages offerts aux Rungissois ?

Plusieurs solutions avancées

➤ Sur les dépenses

- Recherche d'économies dans les dépenses de fonctionnement. **C'est un chantier important qui sera réparti sur plusieurs années.**



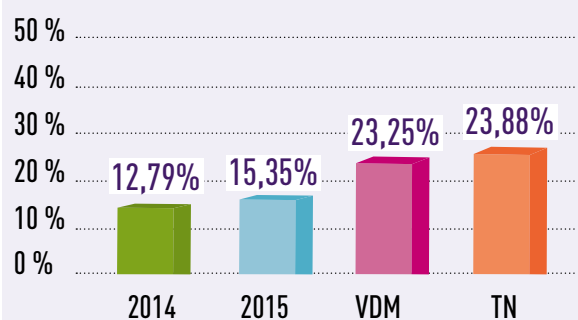
➤ Sur les recettes

- Mise en place dès 2016 de la **taxe de séjour** dans les hôtels. La recette est évaluée à environ 400 000 €.
- Mise en place de la **taxe locale sur la publicité** extérieure. La recette est évaluée à environ 200 000 €.
- **Augmentation des taux des 4 taxes** afin d'obtenir un produit supplémentaire de 3 M€ qui compense la perte de la DGF.

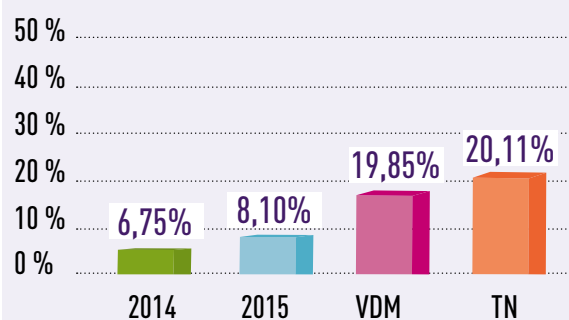
Augmentation des taux des quatre taxes

« Nous avons donc pris la décision d'augmenter les taux des 4 taxes afin d'obtenir un produit supplémentaire de 3 M€ qui compensera la perte de la DGF » (Raymond Charresson)

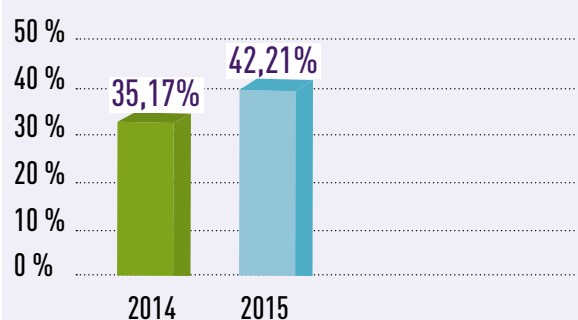
► Taxe d'habitation



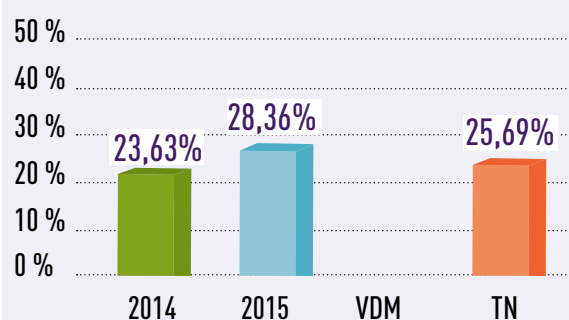
► Taxe foncière bâti



► Taxe foncière non bâti



► CFE



VDM : Val-de-Marne - Taux moyens des communes du département
TN : Taux moyens nationaux



Malgré cette augmentation des taux, les impôts des ménages resteront particulièrement faibles à Rungis.



Comprendre le budget municipal

Les villes doivent avoir voté le budget avant le 15 avril. Mais comment construit-on un budget municipal ? Qui le bâtit ? Qui le décide ?

Le budget voté le 26 mars dernier, par l'ensemble du Conseil municipal est le fruit d'un travail d'équipe entre les élus qui impulsent des décisions politiques et les chefs de Service qui devront les appliquer.

Calendrier

Tout commence durant le dernier trimestre de l'année précédente. Les Services financiers de la Ville établissent :

Les recettes

- Les dotations de l'Etat
- Les prestations familiales
- Le produit des impôts locaux

Les dépenses obligatoires

- Les frais de personnel avec la DRH
- Les contrats avec les différents prestataires
- Tous les marchés signés
- Les fluides (eau, gaz, électricité...)

Courant janvier-février ont lieu plusieurs réunions entre maires-adjoints et chefs de service, durant lesquelles les différents projets de l'année sont examinés, évalués, budgétés. C'est alors que s'opèrent des choix.

Comment est structuré le budget municipal ?

Un budget municipal est composé de deux grandes sections :

Une section de fonctionnement qui recouvre :

- Les recettes liées à la gestion des services, du domaine, les concours de l'Etat...
- Les dépenses du quotidien (salaires des agents communaux, prestations d'entreprise, subventions aux associations, etc.)

Une section d'investissements possible à partir de « l'auto-financement », c'est-à-dire le delta qui existe entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. C'est cette valeur qui permet (ou non) les investissements.

Une Ville peut-elle voter un budget en déficit ?

C'est strictement interdit !

Les communes ont l'obligation de ne dépenser que ce qu'elles ont. Le montant des recettes prévues doit être strictement égal au montant des dépenses... prévues.

Vote du budget 2015

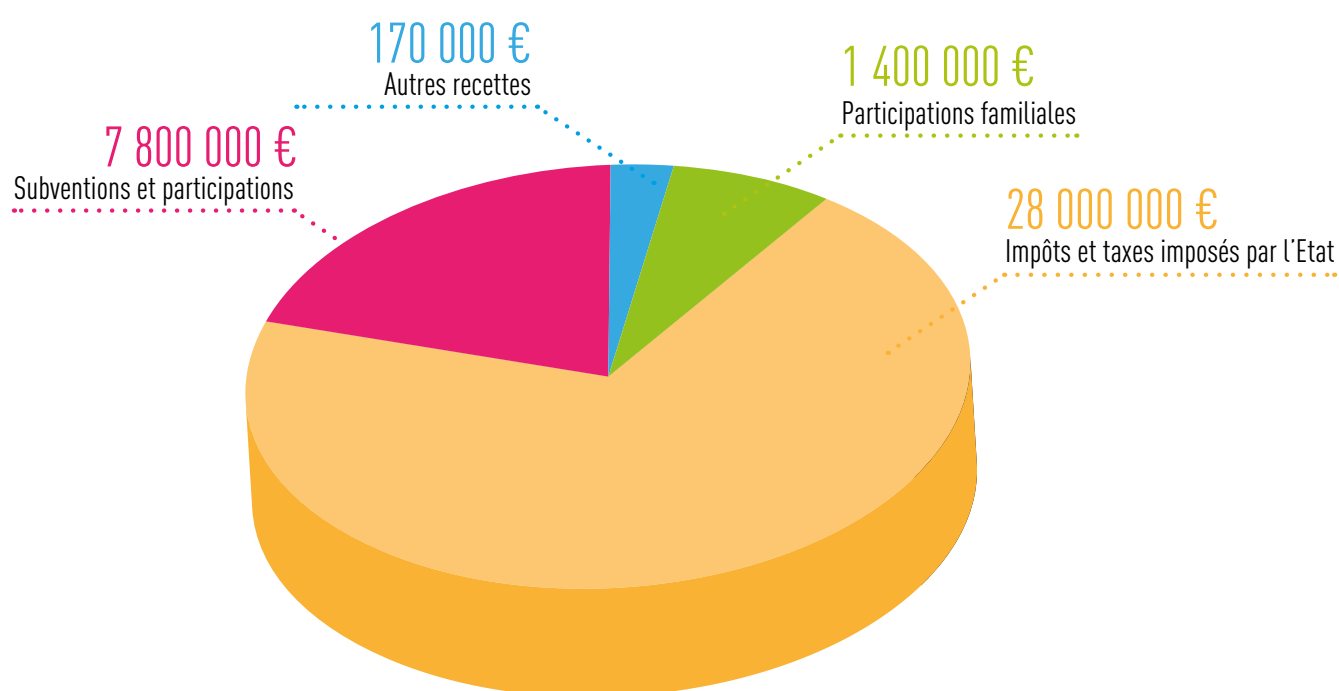
Le 26 mars, le Conseil municipal a voté le budget



Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en masse à près de 37 000 000 €.



Augmentation des taux

Pour compenser les pertes de recettes et garder une capacité d'autofinancement pour les investissements récurrents (entretien patrimoine, achat de matériels) et les équipements futurs, il a été décidé :

- ✦ La mise en place dès 2016 de la taxe de séjour dans les hôtels. La recette est évaluée à environ 400 000 €.
- ✦ La mise en place de la taxe locale sur la publicité extérieure. La recette est évaluée à environ 200 000 €.
- ✦ L'augmentation des taux des 4 taxes afin d'obtenir un produit supplémentaire de 3 M€ qui compense la perte de la DGF.

2015 est la dernière année possible pour augmenter l'impôt lié aux entreprises c'est à dire la CFE (qui est l'ancienne Taxe professionnelle) sur lequel la compensation allouée sera calculée. Or, la taxe d'habitation et la CFE sont mécaniquement liées. On ne peut augmenter l'une sans augmenter l'autre. D'où cette augmentation conjointe des quatre taux cette année.





Les produits fiscaux

	Bases notifiées 2014	Taux 2014	Produit 2014	Bases notifiées 2015	Taux 2015	Produit 2015	Ecart entre 2015 et 2014
TH	11 029 153 €	12,79%	1 410 629 €	11 122 000 €	15,35%	1 707 227 €	296 598 €
FB	60 241 565 €	6,75%	4 066 306 €	60 748 000 €	8,10%	4 920 588 €	854 282 €
FNB	16 828 €	35,17%	5 918 €	407 200 €	42,20%	171 838 €	165 920 €
CFE	39 170 237 €	23,63%	9 255 927 €	39 907 000 €	28,36%	11 317 625 €	2 061 698 €
TOTAL			14 738 780 €			18 117 279 €	3 378 499 €

TH : Taxe d'habitation - FB : Foncier bâti - FNB : Foncier national bâti - CFE : Cotisation foncière des entreprises

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Il est proposé d'augmenter le taux de la TEOM. Le ramassage et le traitement des ordures ménagères sont estimés à 827 000 €. Le produit encaissé recouvre 59 % du coût du service.

TEOM 2014			TEOM 2015			
Bases	Taux	Produit	Bases	Taux	Produit	Écart produit
8 468 782 €	5,80 %	491 189 €	8 538 093 €	6,96 %	594 251 €	103 062 €

Quelles incidences pour les ménages ?

La ville avait voté des abattements en faveur de la famille :

- Abattement général à la base (pour toutes les familles) : **15%**
- Abattement pour la 1^{ère} et la seconde personne à charge : **15%**
- Abattement à partir de la 3^{ème} personne à charge : **20%**

Quelques définitions pour bien comprendre...

➤ **La valeur locative** est une valeur établie par les centres des impôts et correspondant en théorie au loyer annuel que le bien immobilier imposé produirait en cas de location. Cette valeur sert au calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

➤ **La taxe d'habitation** est une taxe locale due par ceux qui ont la disposition d'un logement en état d'être habité, au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, soit le 1^{er} janvier 2015 pour la taxe d'habitation 2015.

➤ **La taxe foncière** est un impôt local payable tous les ans par les propriétaires de biens immobiliers.

➤ **Les taxes foncières sur le bâti et le non bâti** sont dues par le propriétaire du bien au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.



Pour un couple, sans enfant, propriétaire occupant d'un logement d'une valeur locative moyenne sur la ville.

TAXE D'HABITATION (que payent tous les locataires ou propriétaires occupants)

J'ai un logement d'une valeur locative moyenne :

7 743 € : 7 813 €

La Ville procède à un abattement général de 15 % pour toutes les familles soit :

1 161 € : 1 172 €

L'augmentation du taux est passé de :

12.79 % : 15.35 %



Donc :

- > Je payais en 2014 : 842 €.
- > Je vais payer en 2015 : 1 019 €.
- > Soit un écart de 177 € ce qui fait 14,75 € de plus par mois.



TAXE FONCIÈRE (que payent uniquement les propriétaires)

Base nette :

3 872 € : 3 907 €

Taux ville :

6.75 % : 8.10 %

Cotisation FB ville :

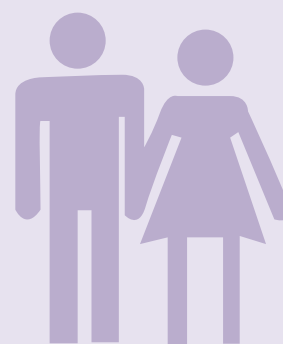
261 € : 316 €

Total TH + FB :

1 103 € : 1 336 €



> Soit un écart de 233 € par an, ce qui fait 19,40 € de plus par mois.



Pour un couple, avec deux enfants, propriétaire occupant d'un logement d'une valeur locative moyenne sur la ville.

TAXE D'HABITATION (que payent tous les locataires ou propriétaires occupants)

J'ai un logement d'une valeur locative moyenne et deux enfants :

7 743 € : 7 813 €

La Ville procède à un abattement général de 15 % pour toutes les familles soit :

1 161 € : 1 172 €

Mais j'ai deux enfants, donc j'ai le droit en plus à un abattement pour la 1^{ère} et la seconde personne à charge :

2 322 € : 2 344 €

Oui mais le taux est passé de :

12.79 % : 15.35 %



Donc :

- > Je payais en 2014 : 545 €.
- > Je vais payer en 2015 : 660 €.
- > Soit un écart de 115 € ce qui fait environ 10 € de plus par mois.



TAXE FONCIÈRE (que payent uniquement les propriétaires)

Le taux étant passé :

6.75 % : 8.10 %

je paierai :

261 € : 316 €

> Soit un écart de 55 € par an, ce qui fait environ 5 € de plus par mois.

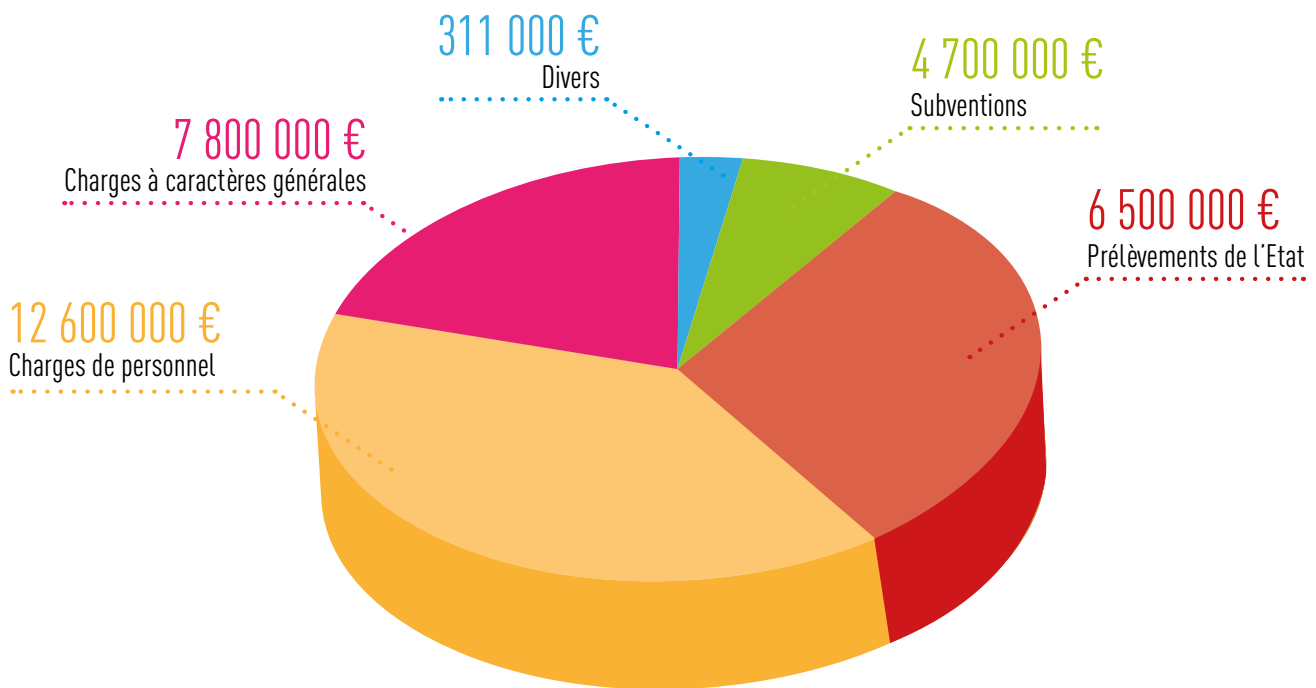


Dépenses de fonctionnement

Des recherches d'économies

Il a été demandé à tous les Services municipaux de procéder à une recherche d'économies dans les dépenses de fonctionnement. C'est un chantier important qui sera réparti sur plusieurs années.

Pour l'année 2015, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à près de 31 900 000 €.



Subventions aux associations et établissements publics

Animation locale

Club du temps libre	13 000 €
Comité des fêtes fonctionnement	147 000 €
Amicale des jardiniers de Rungis	5 700 €
Scouts et Guides Saint Benoit fonctionnement	3 800 €
Atelier rungissois de généalogie et d'histoire	388 €
Union nationale des anciens combattants	2 425 €
TOTAL	172 313 €

Développement économique

Artisans du monde	1 500 €
TOTAL	1 500 €

Relations extérieures

Nouro te wouté – Tous pareils, tous différents	32 010 €
Nouro te wouté – Tous pareils, tous différents exceptionnelle	2 000 €
TOTAL	34 010 €

Culture

Club des amateurs de vin	1 500 €
Comédiens des fontaines d'argent	33 465 €
Compagnie lyrique des sources de cristal	5 000 €
Ensemble harmonique de Rungis fonctionnement	19 000 €
Ensemble harmonique de Rungis investissement	2 000 €
Les parasols – Maison pour tous	458 000 €
Rungis fréquence vidéo fonctionnement	1 455 €
Société historique et archéologique de Rungis (SHAR)	2 500 €
Thalie – Thalie junior	500 €
W ou l'atelier d'écriture	2 900 €
TOTAL	526 320 €

Éducation

Coopérative collège les closeaux	7 300 €
Coopérative école élémentaire la Grange	3 570 €
Coopérative école élémentaire les Antes	3 465 €
Coopérative école maternelle les Sources	2 433 €
Coopérative école maternelle Médicis	1 768 €
AERA - accueil écoute rencontre	2 500 €
Délégation départementale de l'éducation nationale	130 €
FCPE Rungis maternelles et élémentaires	340 €
FCPE Médicis	100 €
FCPE Rungis collège les Closeaux	435 €
Liste autonome des parents d'élèves (LAPE)	970 €
TOTAL	23 011 €

Humanitaire

Association de prévention soins et insertion APSI	250 €
Ligue contre le cancer comité du Val-de-Marne	2 000 €
Croix rouge française (Rungis)	3 500 €
Croix rouge française (Rungis) Investissement	6 000 €
Croix rouge française (Rungis) Exceptionnelle	3 000 €
SOS amitié Ile de France	300 €
Vaincre par vos oboles utiles les maladies du muscle ! (VROUMM)	9 000 €
TOTAL	24 050 €

Social

Association des Paralysés de France	450 €
Association de soutien et d'appui face à la souffrance au travail	450 €
Association de défense et de protection de l'enfance déficiente (ADPED)	950 €
Association rungissoise des agents municipaux (ARAM)	62 000 €
Association rungissoise des agents municipaux (ARAM) Crèche	3 840 €
Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)	700 €
Les amis de la maison des 13/17	750 €
Les restos du cœur	6 000 €
Société des membres de la Légion d'honneur	80 €
Association française des sclérosés en plaques	100 €
Association départementale d'information sur les logements du Val-de-Marne (ADIL)	1 000 €
Secours Catholique	500 €
Service médico social des halles fonctionnement	15 000 €
Service médico social des halles investissement	15 000 €
Service médico social des halles - Exceptionnelle	5 000 €
Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapés psychiques	290 €
Société Saint Vincent de Paul	1 100 €
Association CARLESIMO	700 €
TOTAL	113 910 €





Sport

Association municipale athlétique rungissoise (AMAR)	215 000 €
Moto club les froggy's de Rungis exceptionnelle	3 700 €
Moto club les froggy's de Rungis	1 700 €
Moto club les froggy's de Rungis investissement	500 €
Football club de Rungis	7 500 €
Danse sportive de salon rungissoise	6 300 €
Golf club Rungis	3 900 €
Golf club Rungis - Exceptionnelle	3 500 €
Les mordus amitiés running Rungis	2 600 €
Pétanque rungissoise	7 000 €
Roller sensations pures	1 000 €
Rungis basket ball	27 000 €
Rungis basket ball - Exceptionnelle	4 000 €
Rungis futsal	18 500 €
Karaté Shotokan Rungis	18 200 €
Gymnastique club de Rungis	80 000 €
Tennis club municipal de Rungis	66 000 €
Union sportive de Rungis	130 000 €
TOTAL	596 400 €



Sécurité

Association pour la sauvegarde des chats	600 €
TOTAL	600 €



TOTAL	1 492 114 €
Fonds de concours Simon de Cyrène	727 300 €
CCAS	760 000 €
Participation au centre culturel Arc en Ciel théâtre de Rungis	1 173 841 €
TOTAL	4 153 255 €



Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Les investissements dans une commune influent sur la qualité de vie des habitants, grâce à la qualité des services et des prestations proposés aux Rungissois.

Les prévisions des dépenses s'élèvent à **14 250 642 €**.

Un chiffre possible grâce à la gestion anticipée de ces dernières années.

Réserves foncières	6 120 000 €	Matériel et logiciel informatique	66 603 €
Travaux rue des Solets	2 065 000 €	Etudes piscine	63 000 €
Travaux voirie, enrobés	1 022 880 €	Travaux raccordement fibre	60 000 €
Dépenses imprévues	800 000 €	Mise en accessibilité voirie	50 000 €
Acquisition 17 rue du Marché	740 000 €	Travaux école les Sources	45 400 €
Travaux espaces verts	546 000 €	Travaux espace du sport	41 900 €
Aménagement, ravalement et divers travaux hôtel de ville	483 200 €	Etudes conservatoire	36 000 €
Travaux CTM et divers bâtiments	458 000 €	Travaux MPE	30 000 €
Vidéo protection	450 000 €	Travaux cuisine centrale	26 000 €
Eclairage public	300 000 €	Travaux bassin rétention	25 000 €
Achat matériel et mobilier	188 925 €	Travaux CCAS	23 900 €
Mobilier urbain et jalonnement	120 000 €	Charges liées au PLU	18 536 €
Travaux logements	108 000 €	Travaux planet ados	18 000 €
Travaux théâtre	86 400 €	Travaux toiture bibliothèque	17 400 €
Parking colline cacao	84 000 €	Travaux écoles les Antes	10 000 €
Achat véhicules	71 500 €	Travaux cimetière	3 600 €
Avances sur marchés	70 000 €	Travaux service jeunesse	2 700 €
		TOTAL	14 251 000 €

Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à **1 107 000 €** et se décomposent de la manière suivante :

- fonds de compensation de la TVA : 1 081 000 €
- taxe d'aménagement: 26 000 €



